

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 DECEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU**

Le 10 décembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le Conseil a voté une motion d'alerte sur les conditions de travail du personnel de santé de l'hôpital de Mont-Saint-Martin. Les élus demandent :

- Que l'Etat et l'Agence régional de Santé fournissent des moyens supplémentaires et durables à l'Hôpital de Mont-Saint-Martin
- Une revalorisation rapide des salaires des personnels
- La mise en place de formations pour permettre au personnel soignant de se spécialiser
- Une rencontre avec les responsables de l'ARS et la direction du groupe SOS pour mettre en place un plan d'actions visant à pérenniser l'hôpital de Mont-Saint-Martin et à améliorer le plus vite possible les conditions de travail des personnels soignants

Les élus apportent tout leur soutien au personnel de l'hôpital et aux patients, attachés à un service public de qualité et accessible à tous.

Le Conseil décide, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, de confier à Monsieur le Maire, une délégation de compétence pour les décisions d'agir en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation permet également au maire de déposer plainte au nom de la commune.

Un locataire d'un appartement communal propose de réaliser des travaux pour valoriser le bien. En contre partie le conseil propose la gratuité d'un mois de loyer pour le dédommager des frais engagés.

Monsieur le Maire expose que, depuis l'ouverture de la nouvelle école et l'achat de mobilier neuf, des anciennes tables d'élèves sont encore stockées dans l'ancien bâtiment. L'assemblée décide d'en faire don à la coopérative scolaire de l'Ecole « LA MARELLE ».

Le Président informe le Conseil du projet de construction d'un local technique en 2021. L'assemblée autorise le maire à solliciter les subventions pour financer cette opération à :

- ✓ L'Etat, au titre de la DETR
- ✓ La CAL, au titre des fonds de concours 2020 et 2021
- ✓ Au Conseil Régional de la Région Grand Est
- ✓ Au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Monsieur le Maire souhaite remercier vivement Monsieur et Madame Francesco TURCI d'avoir accepté, sur leur terrain privé, la réalisation d'un stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite pour leur voisin, au plus proche de leur habitation.



Le Maire,

Jean HUARD